



Trait d'union EXPRESS



Le Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

N° 11

8 juillet 2009

MESURE TEMPORAIRE CONCERNANT LA CÔTE DE L'ÉGLISE

Pour des raisons de sécurité, la Municipalité se voit dans l'obligation de procéder à la fermeture partielle de la Côte de l'Église. Cette mesure est prise pour prendre en considération les recommandations du Ministère des Transports ainsi que celles d'une firme d'ingénierie.

Des problèmes d'instabilité du cap ont été observés et sont principalement causés par le glissement d'une mince couche de sol sur la surface du roc ainsi que l'érosion importante causée par les rejets d'eau. À court terme, plusieurs travaux sont nécessaires afin d'assurer la sécurité de nos citoyens et nos citoyennes et la durabilité de nos ouvrages.

À partir du vendredi 11 juillet 2009, des blocs de béton seront installés afin d'empêcher la circulation automobile sur la partie Nord de la côte de l'Église. Afin de faciliter l'accès, des signaux d'arrêt obligatoire seront installés aux extrémités de la côte afin de permettre aux véhicules engagés de terminer leur course.

Pour conclure, nous aimerions vous rappeler qu'il s'agit d'une mesure strictement temporaire. De plus, la firme d'ingénierie Qualitas a été mandatée pour réaliser une étude afin de corriger de façon adéquate cette problématique.

La Municipalité vous informera de l'évolution de la situation.

Merci de votre compréhension.

Diane Laroche
Directrice générale



Mission : développer et conserver!

APPEL D'OFFRES

Pavage des rues Normand, des Champs et de l'Érablière

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly demande des soumissions pour des travaux de pavage des rues Normand (+/- 430 mètres), des Champs (+/- 100 mètres) et de l'Érablière (90 mètres). Ces travaux consistent, notamment, à préparer les surfaces, à les recharger au besoin, à faire l'ajustement avec les regards, puisards et vannes existants, à construire des bordures de béton (rue Normand), à fournir et installer une couche de revêtement bitumineux et finalement à réparer les arrières.

Les documents de soumission ainsi que tous les renseignements peuvent être obtenus dès le 10 juillet 2009 au bureau municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G0S 2C0, moyennant un dépôt de 30 \$ (taxes incluses). Veuillez vous assurer de la disponibilité des documents d'appel d'offres en téléphonant préalablement au 418 886-2441, poste 0.

Les soumissions doivent être transmises au bureau municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly situé au 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly, avant 15 h, heure locale, le 30 juillet 2009 et elles seront ouvertes à 15 h 05 au même endroit, le même jour.

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et se réserve également le droit de retrancher, à sa convenance, certaines parties du contrat.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly,
le 8 juillet 2009.

Diane Laroche
Directrice générale

(RECTO)

